

Réf. : MFP/15002411

Lausanne, le 27 août 2008

Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE) – Adaptations 2008

Monsieur le Directeur,

Par la présente, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vous transmet les remarques formulées sur les adaptations 2008 au plan sectoriel des lignes de transport d'électricité mises en consultation par votre office dans un courrier daté du 8 mai 2008.

La procédure de consultation publique a été menée dans notre canton du 10 au 30 juin 2008. Par ailleurs, les départements cantonaux, 14 services ou offices de l'Etat et les associations régionales ont été invitées expressément à se prononcer. Si la nécessité de garantir la sécurité de l'approvisionnement est soutenue par tous les organismes consultés et la contribution du PSE à cette problématique reconnue, plusieurs remarques sur les procédures, la forme et la réalisation des ouvrages ont été formulées.

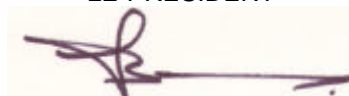
Vous trouverez en annexe un résumé des différentes prises de position, les préavis des services de l'Etat, une copie des réponses de quatre associations régionales, ainsi qu'une liste des organismes consultés.

Sous réserve des remarques en annexe, le Conseil d'Etat préavise favorablement les adaptations 2008 au Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexes mentionnées

Copies

- SDT
- OAE